

On penserait qu'un employeur avisé se mettrait à négocier sérieusement pour déterminer ce que les employés veulent vraiment. Il s'efforceraient de les rencontrer et de conclure une entente pour qu'ils retournent au travail. De cette façon, l'employeur éviterait la perturbation de services essentiels et du transport des céréales. Il ne minerait pas la confiance d'autres pays à l'égard de la voie maritime du Saint-Laurent. J'ose croire que c'est important si l'on veut accroître son commerce et signer de nouveaux contrats d'exportation de blé avec la Russie et d'autres pays. Il est pas mal important que d'autres pays reconnaissent la fiabilité de la voie maritime et que les sociétés et marchés internationaux nous fassent confiance. Ce n'est, semble-t-il, pas important pour le gouvernement. Au lieu de déployer les efforts voulus en juin, juillet, août et septembre, alors qu'on aurait peut-être pu parvenir à un règlement au lieu d'une grève, les ministériels ont décidé à nouveau de s'en remettre aux tribunaux, ce qui est fort coûteux pour les contribuables du pays. Je suis persuadée que vous pouvez vous imaginer à quel point ces recours réguliers aux tribunaux peuvent nuire aux négociations.

Est-il si surprenant alors qu'en octobre, lorsqu'un bureau de conciliation a été enfin nommé afin de tenter de parvenir à une entente entre les deux parties, il n'a pu le faire? Il a tout simplement déclaré que l'écart entre la position des deux parties était trop important et qu'aucun règlement n'était possible. C'est là une partie de la question qui s'applique à ces deux groupes ainsi, je dois le dire, qu'à un troisième. Vous rappelez-vous des travailleurs sociaux, des agents des libérations conditionnelles et des agents de formation en milieu carcéral? Ils étaient en grève également. Ils avaient déclenché une grève pour les mêmes raisons pratiquement, car le gouvernement n'avait cessé de les traîner devant les tribunaux au lieu de s'asseoir pour négocier de bonne foi.

Il y a ensuite le cas des employés des services hospitaliers. Cela ne fera absolument pas avancer le débat, car nous savons que le gouvernement a bien l'intention de faire adopter ce projet de loi et que nos vis-à-vis n'ont pas, à mon avis, l'esprit ouvert et ne sont certes pas disposés à laisser parler leur cœur ni même à écouter ce que les intéressés ont à dire, mais je tiens à préciser que cette question d'équité salariale pour les employés des services hospitaliers se pose depuis pas mal de temps déjà. J'ai échangé une correspondance volumineuse avec le président du Conseil du Trésor à ce sujet au printemps dernier.

Le fait est que des gens sont moins payés, et l'écart est considérable, pour faire un travail identique. Cette situation va à l'encontre de la Charte canadienne des droits et

Initiatives ministérielles

libertés ainsi que de la politique sur l'équité salariale que le gouvernement applique aux employeurs du secteur privé, mais c'est une autre question qui n'entre pas dans le cadre de ce débat. Ou se peut-il que ce soit justement le contraire? Que cette question soit tout à fait pertinente puisque le Tribunal des droits de la personne en a été saisi. Il a été établi qu'un groupe de travailleurs appelé «travailleurs des services hospitaliers» faisait le même travail qu'un autre groupe appelé «travailleurs des services généraux», mais qu'il était moins payé pour faire ce travail. Et la raison est notamment parce qu'il est surtout composé de femmes.

Il s'agit donc fondamentalement d'une question d'équité salariale. C'est ce qui explique qu'au gouvernement, les femmes gagnent 67 p. 100 du salaire des hommes. C'est pour cette raison aussi qu'elles n'accèdent pas aux postes de haute direction au même rythme que leurs collègues masculins. Et c'est toujours pour cette raison que 10 ans plus tard, les femmes n'obtiennent toujours pas de promotion dans les catégories scientifique et professionnelle. Elles se retrouvent exactement dans la même situation qu'en 1976 malgré les mesures, les lois et les bonnes intentions des gens d'en face. Voilà la réalité des femmes. Elles ne sont pas aussi bien payées que les hommes pour le travail qu'elles font.

Elles paient pourtant le pain le même prix. Les voitures également. Et la coiffure leur coûte plus cher. Autrement dit, elles paient autant que les hommes pour se procurer les nécessités de la vie sans être payées autant. Par conséquent, elles se privent de plus de choses que la population en général.

J'en ai parlé au président du Conseil du Trésor dans une lettre que je lui ai envoyée en juillet 1989. Cela fait plus de deux ans maintenant que le Tribunal des droits de la personne a rendu une décision confirmant ce que je dis. Qu'a-t-on fait pour donner à ces femmes la classification et le salaire qu'elles méritent? En guise de réponse, j'ai reçu une lettre dans laquelle on me faisait part de toutes les embûches bureaucratiques auxquelles l'application de cette décision s'est heurtée depuis deux ans. Je dois reconnaître que cette lettre renfermait une mine de renseignements qui m'ont aidée à comprendre pourquoi les bureaucraties n'arrivent pas toujours à bien faire les choses.

• (1620)

J'ai réécrit au président du Conseil du Trésor en ces termes: «Il ne me semble pas juste que ces gens-là n'aient toujours pas obtenu justice, alors que leurs tout-petits ont eu le temps de devenir des adolescents. Ces enfants-là ont dû se passer de beaucoup des commodités dont les enfants devraient bénéficier dans leurs années